



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/35
17 janvier 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 16 JANVIER 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU CANADA AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Le 5 janvier 1996, d'ordre de mon gouvernement, j'ai informé M. Ismat Kittani, Secrétaire général adjoint, Département des opérations de maintien de la paix, que le Gouvernement canadien avait décidé de ne pas participer à la nouvelle Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR). Par la présente, je vous informe officiellement de cette décision.

La décision de se retirer de la Mission reflète l'opinion du Canada selon laquelle le mandat renouvelé en décembre 1995 n'est pas viable, étant donné la structure de la force qui a été approuvée. Dans une déclaration au Conseil de sécurité le 12 décembre, j'ai souligné que la structure d'une force ne pouvait être dissociée de son mandat. J'ai en outre fait observer que réduire d'un tiers les effectifs de la MINUAR, tout en ne modifiant pratiquement pas le mandat qu'elle avait reçu en juin, revenait à engendrer de fausses espérances sur ce que la MINUAR pouvait vraisemblablement réaliser. J'ai conclu en informant le Conseil de sécurité que la structure de la force ayant été modifiée et dotée de moyens inadéquats et sans doute inefficaces, le Canada serait contraint de revoir attentivement les modalités de sa participation à la MINUAR.

Mon gouvernement a achevé cet examen et a décidé, pour les raisons que j'ai citées, de retirer le contingent canadien de la MINUAR. Selon les plans actuels, le gros du contingent et les observateurs militaires devraient quitter le Rwanda le 2 février 1996.

Ce retrait de la MINUAR ne signifie en aucun cas que le Canada n'a plus la même volonté de contribuer à la stabilité et à la sécurité dans la région des Grands Lacs africains ou n'est plus résolu à aider le Gouvernement rwandais à reconstruire son pays dévasté. Elle témoigne au contraire de notre crainte que le Conseil de sécurité n'ait pas encore pleinement tiré les leçons des opérations de maintien de la paix récemment menées. Nous restons bien entendu

attachés aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et nous nous employons à améliorer la manière dont ces missions sont planifiées, déployées et conduites.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Robert R. FOWLER
